

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(secrétaire de séance : Gilles CIBERT).*

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis, PEYRARD Guy,
POINAS Jean-Michel et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

M. POINAS, Vice-Président, rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre qui peuvent être passés d'un montant compris entre 90 000 € et 200 000 €, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ; y compris les conventions de groupement de commandes.

Il rappelle la prise de la compétence « crèches » par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2005, et notamment la crèche « Libellules » à Montfaucon.

Il rappelle les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2023-11-28/14 du 28 novembre 2023 et n° DC/2024-04-08/28 du 8 avril 2024 approuvant le projet d'aménagement des extérieurs de la crèche à Montfaucon et actant le plan de financement de cette opération.

M. POINAS expose que la Communauté de Communes a lancé une consultation concernant les travaux d'aménagements susmentionnés via une procédure adaptée.

Les offres ont été réceptionnées le 25 mars 2024.

Suite à l'analyse des offres, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le vendredi 4 avril 2024 à 16h00 et s'est prononcée en faveur de l'offre suivante :

MM AMENAGEMENT (42660 Marllhes)

- Lot unique : Aménagement / équipements / plantations
- Montant du marché attribué : 97 700.40 € HT

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 8

Ayant pris part au vote
(vote public) : 8

o Pour : 8

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

Le 17 avril 2024

Date d'affichage :

Le 17 avril 2024

DECISION N° :

DB/2024-04-23/06

OBJET DE LA SEANCE :

Crèche « Les Libellules »

(Montfaucon) -

Aménagement des
extérieurs

Attribution du marché

AR Prefecture

043-244300307-20240423-DB2024042306-AU
Reçu le 26/04/2024

M. POINAS propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer le marché susmentionné à l'entreprise la mieux-disante,
- autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant :
 - LOT UNIQUE
 - MM AMENAGEMENT (10 Route de Jonzieux - 42 660 MARLHES)
 - Montant de l'attribution du marché : 97 700.40 € HT
- dit que les dépenses relatives à ce projet ont été inscrites au budget primitif 2024,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Gilles CIBERT,
Secrétaire,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20240423-DB2024042306-AU
Reçu le 26/04/2024